

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019**

Date de convocation : 25 septembre 2019

Date d'affichage : 25 septembre 2019

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DARMON Monique, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme BOUGERET Florence, Mme SOREL Isabelle, Mr CAHAREL Brice, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mr DE ALMEIDA José, Mme PHILIPPE Sandrine, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mr LEGRAS Olivier, Mr HENTGES Guy, Mr CATHY Gérard

Absents excusés: Excusé(s) ayant donné procuration Mme CAMOU LOPEZ Camille à Mme SELLEM Lucie, Mme DELAISSE/CABOUX Axelle à Mme CUCINIELLO Jessica, Mr LEMASSON Philippe à Cécile BOISSEAU BRETECHER, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier, Mme MARTIN Caroline à Mr CATHY Gérard

Absents: Mr PRADEL Angelin

**Nombre de votants : 22**

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUGERET Florence

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à 20h35, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 19 voix POUR**

Arrivée de Mr CAHAREL Brice et Mr CATHY Gérard à 20h38

**Délibération n°19-040** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la motion concernant l'aménagement du bassin du Barattage

**Délibération n°19-041** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la répartition des imputations des dépenses de fêtes et cérémonies et des dépenses de réceptions

**Délibération n°19-042** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le rapport de la CLECT

*Mme BOUGERET demande s'il y a d'autres budgets transférés.*

*Mme SELLEM répond que non.*

*Mr LEGRAS demande ce qu'il en est concernant le plan lumière qui existait du temps de la CAPS.*

*Mme SELLEM répond qu'il y a toujours un plan lumière. Le remplacement des lanternes est en cours sur la commune à raison de 20 000 euros par an.*

*Mr LEGRAS demande à combien de pourcentage on en est.*

*Mme SELLEM indique qu'une réponse sera apportée lors du prochain conseil.*

**Délibération n°19-043** : Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre LHUISSIER, Maire-adjoint délégué à la voirie, aux travaux et au patrimoine, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux d'isolation extérieure et changement des huisseries du bâtiment de la crèche

*Mr LEGRAS demande le chiffre estimatif du coût des travaux.*

*Sur la base d'un devis, Mme le Maire indique que le montant avoisine les 70 000 euros.*

**Délibération n°19-044** : Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre LHUISSIER, Maire-adjoint délégué à la voirie, aux travaux et au patrimoine, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame Lucie SELLEM, Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature du marché des travaux de la crèche parentale associative et de tout document y afférent

**Délibération n°19-045** : Sur proposition Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix**

**POUR et 3 abstentions LEGRAS-HENTGES-THOMASSET** autorise Madame le Maire à signer la convention relative au dépôt d'une partie des archives de la commune aux archives départementales  
*Mme le Maire précise que concernant la numérisation et sauvegarde des archives d'état civil, il faut compter 2000 euros par registre d'état civil en sachant que sur Gometz, il y en aurait 12 à sauvegarder.  
Mr HENTGES demande si les nouvelles archives sont numérisées maintenant. Mme le Maire répond que les archives sont dématérialisées depuis 2/3 ans.  
Mr LEGRAS indique qu'effectivement c'est une bonne chose de protéger les anciennes archives. Il faudrait le subordonner avec le fait de numériser en parallèle de façon à faciliter les démarches.*

**Délibération n°19-046** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, décide de confier les missions DPO au cabinet Confiance Digitale et mandate la société afin de communiquer sa désignation auprès de la CNIL  
*Concernant les tarifs, Mme le Maire indique qu'il faut compter 3000 euros pour la 1<sup>ère</sup> année, 1200 euros pour les années suivantes.*

**Délibération n°19-047** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, décide d'adopter la modification du tableau des emplois

**Délibération n°19-048** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention pour l'intervention d'un psychologue du travail du Centre de Gestion.

**Délibération n°19-049** : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la mission de conseil en organisation et ressources humaines

Le conseil est clos à 21h05  
La séance est levée à 21h05

A Gometz le Châtel, le 30 septembre 2019.  
Le Maire,

Lucie SELLEM.